

## NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



## Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2025 Tarifs en € HT

## Entreprises \* , Collectivités Publiques, Grandes Associations \*, Professionnels de l'Immobilier

\* Entreprises et Associations ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 3 millions d'euros.

Comme chaque année, nous souhaitons vous informer de l'évolution des prix de nos services par l'intermédiaire de cet extrait des conditions générales de banque. Ces conditions sont valables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 et sont susceptibles d'être modifiées ou complétées. Les tarifs sont exprimés hors taxes. Seules les tarifications suivies de la mention "TVA" sont assujetties à celle-ci. Dans ce cas, s'y ajoute la TVA au tarif en vigueur au moment de l'opération. Pour plus de lisibilité, vous retrouverez facilement en tête de cet extrait, les produits et services les plus utilisés par nos clients. Les produits et services sont classés par univers de besoins.

Pour une information complète et exhaustive de nos dernières conditions en vigueur, nous vous invitons à vous rendre dans votre agence ou sur [www.credit-agricole.fr/ca-nmp](http://www.credit-agricole.fr/ca-nmp). Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié et se tient à votre disposition pour vous recommander les solutions les plus adaptées à vos besoins. Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

 Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture de compte/Clôture/Transfert de compte	<b>GRATUIT</b>
Relevé de compte mensuel papier/Relevé de compte e-relevé - toutes périodicités	<b>GRATUIT</b>

## Gestion du compte

Frais de tenue de compte <sup>1</sup>	<b>à partir de 12,95 €/MOIS</b>
Commission de mouvements (sur opérations de débit hors mouvements financiers)	<b>0,12%/MOIS MAXIMUM<sup>2</sup></b>
Minimum	<b>12,95 €/MOIS</b>

 Banque à distance

## Service Crédit Agricole En Ligne

CAEL VISION PRO (Consultation des comptes avec virements internes au périmètre professionnel, consultation des effets)	<b>GRATUIT</b>
---	----------------

CAEL ACTION PRO (CAEL VISION PRO + virements externes au périmètre professionnel)	<b>GRATUIT</b>
--	----------------

 Vos moyens et opérations de paiementCartes <sup>1-3</sup>

Carte Business Mastercard débit <sup>4</sup>	<b>63,00 €/AN</b>
Carte Business World Mastercard débit <sup>4</sup>	<b>151,10 €/AN</b>
Frais de mise en opposition de la carte par la banque/le titulaire/l'entreprise	<b>GRATUIT</b>

<sup>1</sup> Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions applicables.

<sup>2</sup> Plafond maximum pouvant fluctuer conformément à la réglementation Bâle 2 en fonction du risque de contrepartie.

<sup>3</sup> Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

<sup>4</sup> Sont considérées comme cartes de débit : les cartes à débit immédiat et les cartes à autorisation systématique.

## Virements SEPA<sup>5</sup>

	En agence	Par Internet <sup>6</sup> / Appli Ma Banque <sup>7</sup>
Virement SEPA <sup>5</sup> occasionnel (frais par opération)		
- vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
- vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) appartenant à l'EEE <sup>8</sup>	<b>4,90 €</b>	<b>GRATUIT</b>

Virement télétransmis<sup>9</sup> unitaire vers un compte détenu au CA ou vers une banque appartenant à l'EEE<sup>8</sup>

-  
**0,32 €**

## Prélèvements SEPA<sup>5</sup>

Révocation sur mandat de prélèvement	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement télétransmis <sup>9</sup>	<b>0,32 €/OPÉRATION</b>
Prélèvement B to B télétransmis <sup>9</sup>	<b>0,37 €/OPÉRATION</b>

## Opération à l'étranger

### Virements vers l'étranger<sup>10</sup>

Sauf mention spéciale, nos frais sont supportés par le donneur d'ordre et les frais de banque du bénéficiaire sont supportés par celui-ci<sup>11</sup>.

Opérations libellées en euros hors zone EEE<sup>8</sup> ou en devises

€/VIREMENT	Emis en Agence	Emis via Ediweb <sup>*</sup> ou Ebics <sup>**</sup> , par Internet <sup>6</sup>
≤ 50 000 € ou contrevaleur	<b>25,65 €/virement</b>	
> 50 000 € ou contrevaleur	<b>37,90 €/virement</b>	<b>14,10 €/virement</b>

### Commission de change

Sur la partie de l'opération jusqu'à une contrevaleur de 50 000 €	<b>0,10%</b>
Avec un minimum de :	<b>18,00 €</b>
Sur la partie de l'opération au-delà d'une contrevaleur de 50 000 €	<b>0,05%</b>

## Autres services

### Solutions d'échanges de données informatisées

€/MOIS	Sans signature	Avec Signature Crédit Agricole <sup>12</sup>	Avec Signature toutes banques <sup>12</sup>
Ediweb <sup>*</sup>	<b>24,20 €</b>	<b>28,55 €</b>	<b>31,75 €</b>
Ebics <sup>**</sup>	<b>46,05 €</b>	<b>50,40 €</b>	<b>53,60 €</b>
Ebanking <sup>***</sup>	<b>54,10 €</b>	<b>58,45 €</b>	<b>61,65 €</b>

<sup>\*</sup>Ediweb : Forfait mensuel droit d'accès de mise à disposition du relevé journalier d'opérations, transmission et validation de fichiers d'ordres.

<sup>\*\*</sup>Ebics : Forfait mensuel transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations.

<sup>\*\*\*</sup>Ebanking : Forfait avec virements et prélèvements SEPA illimités. Arrêt de la commercialisation au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le prix du contrat est fixé pour une structure et si le contrat doit porter sur plusieurs structures, le prix pourra être majoré jusqu'à 100%.

<sup>5</sup>Soumis au Règlement Européen 924/2009 : opérations par carte (paiements et retraits), virements en euros et virements en devises (Règlement 518/2019) de l'Espace Économique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque.

<sup>6</sup>Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne. Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

<sup>7</sup>Ma Banque : Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coût de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détentrice d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet. App Store est une marque de service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques de Google Inc.

<sup>8</sup>EEE : Espace Économique Européen. Liste des pays concernés : se reporter à la cartographie du guide détaillé des Principales conditions tarifaires (p.32).

<sup>9</sup>Pour les clients titulaires d'une convention de Télétransmission.

<sup>10</sup>Commissions de change en sus sur opérations en devises.

<sup>11</sup>Les frais sont obligatoirement partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire si les prestataires de paiement (dont la banque) se situent au sein de l'EEE (Espace Économique Européen), ceci quelle que soit la devise.

<sup>12</sup>Signature des ordres de virements.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n° 444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 259, N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317\_01TOAZ.